

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-douzième session
Genève, 18 – 22 mars 2024

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa soixante-douzième session du 18 au 22 mars 2024. Étaient présents MM. Bert Keuppens (président), David Kanja (vice-président), German Deffit, Guan Jian, Danil Kerimi et Kamlesh Vikamsey. M. Igors Ludboržs n'a pas pu participer à la réunion et s'est fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./ L'OCIS a modifié le projet d'ordre du jour, qui a été adopté par la suite et figure à l'annexe I du présent rapport. La modification de l'ordre du jour visait à préciser que les modifications proposées à la charte de la Division de la supervision interne (DSI) seraient examinées au cours de la réunion. La liste des documents de cette session se trouve à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

4. L'OCIS a pris note qu'il n'y a pas eu d'actions de suivi découlant de la session précédente.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ENTRETIEN AVEC LA HAUTE DIRECTION

5. L'OCIS a rencontré le Directeur général et a également entendu le sous-directeur général – Secteur administration, finances et gestion.

6. Le sous-directeur général – Secteur Administration, finances et gestion a fait le point sur la mise en œuvre des différents piliers du Plan stratégique à moyen terme. Il a donné des informations actualisées sur le résultat financier global non vérifié, qui fait apparaître une diminution des recettes d'exploitation, compensée par l'augmentation des revenus de placements. Il a également indiqué que les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) avaient augmenté en raison d'une baisse du taux d'actualisation. Le résultat attendu est un excédent net de l'ordre de 114 millions de francs suisses.

7. L'OCIS s'est enquis de plusieurs dossiers, notamment le degré d'intégration de l'intelligence artificielle dans les activités de l'OMPI, la prochaine réunion du Comité du programme et budget (PBC) et la proposition d'intégrer un ou plusieurs experts indépendants dans le Comité consultatif pour les placements, conformément à l'avis du groupe du Partenariat pour les services de conseil et de gestion des réserves (RAMP) de la Banque mondiale.

8. L'importance des deux conférences diplomatiques, celle pour l'adoption du projet de traité sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés et celle concernant le Traité sur le droit des dessins et modèles, a été portée à l'attention de l'OCIS. L'OCIS a été informé que, compte tenu de la diminution du nombre de dépôts dans les systèmes d'enregistrement de l'OMPI, priorité était donnée aux efforts déployés en matière de commercialisation et d'expérience de la clientèle.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ENTRETIEN AVEC LE CONSEILLER JURIDIQUE ET LA DIRECTRICE DE LA DSI

9. L'OCIS a demandé des éclaircissements au conseiller juridique et a débattu avec lui du rôle, des responsabilités et de l'étendue des pouvoirs de l'OCIS, tels qu'ils figurent dans son mandat et dans la Charte de la supervision interne de l'OMPI.

10. Sur une autre question, l'OCIS a examiné avec le conseiller juridique et la directrice de la DSI les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Charte de la supervision interne de l'OMPI. L'OCIS a exprimé son opinion sur certaines des modifications proposées et a conseillé de les exposer aux États membres sous forme de colonnes présentant l'ancien texte, le nouveau texte proposé et une colonne fournissant des éléments de justification. Il a été noté que la question serait présentée à la prochaine session du PBC.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Version finale du programme de travail annuel pour 2024

11. L'OCIS a examiné le programme de travail annuel actualisé en matière de supervision pour 2024 qui a été soumis et a noté les changements apportés à la suite des observations qu'il avait formulées. La directrice de la DSI a expliqué que, compte tenu des ressources disponibles, le calendrier et les dates d'achèvement prévues avaient dû être ajustés. Elle s'est dite convaincue de pouvoir mettre en œuvre le programme de travail annuel de la DSI malgré la pression exercée sur les ressources humaines disponibles, en faisant appel à des consultants externes chaque fois que cela serait nécessaire.

Rapport d'activité de la DSI

12. La directrice de la DSI a présenté à l'OCIS le rapport d'activité trimestriel. L'OCIS a été informé de l'accord récemment conclu pour mener une mission avec l'appui d'experts externes sur un rapport d'audit et a noté qu'elle envisageait de renouveler un tel accord compte tenu de la pénurie actuelle de personnel.

13. L'OCIS a été informé que l'achèvement de la plupart des rapports d'audit était en bonne voie. Toutefois, la DSI s'attendait à des retards dans la livraison de certaines évaluations. Il a été noté qu'actuellement, le chef de la Section des enquêtes partait pour un poste dans une autre agence et que le chef de la Section de l'audit interne était en congé de maladie prolongé.

Projet de rapport annuel pour 2023

14. La directrice de la DSI a présenté à l'OCIS le projet de rapport annuel pour 2023. L'OCIS a noté qu'au cours de l'année, la DSI avait diffusé six rapports d'audit interne, deux rapports d'évaluation, 14 rapports d'enquête complets et trois rapports à l'intention de la direction. L'OCIS a également relevé que la DSI avait formulé 45 recommandations pendant la période couverte par le rapport et que 78 recommandations avaient été clôturées au cours de la même période.

15. L'OCIS a examiné les tendances relatives au nombre de plaintes pour des allégations de faute et a demandé qu'il soit fait une utilisation plus cohérente des termes dans le rapport concernant les plaintes et les dossiers d'enquête.

16. L'OCIS a également noté que quelques postes clés demeuraient vacants au sein de la DSI, laquelle avait élaboré des plans pour gérer la charge de travail et pourvoir les postes vacants en temps voulu.

Audits

17. L'OCIS a examiné le rapport d'audit sur le Service d'enregistrement de Madrid. Au total, huit recommandations ont été acceptées, dont deux ont été jugées hautement prioritaires. La première recommandation portait sur l'adaptation du mandat des intérimaires afin de refléter pleinement leur rôle. La seconde recommandation concernait la transition progressive en matière de maintenance, de logistique et de perfectionnement continu du personnel technique du Département des techniques de l'information et de la communication et du personnel chargé de l'analyse opérationnelle au sein du Service d'enregistrement de Madrid.
18. La vice-directrice générale du Secteur des marques et des dessins et modèles a pleinement approuvé les recommandations et a décrit la complexité de la situation qui affectait la planification et les facteurs qui empêchaient de fixer une date précise d'achèvement. Elle répondait à la demande pressante de l'OCIS de disposer de dates d'achèvement précises afin de mieux suivre les progrès réalisés.
19. L'OCIS a passé en revue les raisons probables de la baisse des recettes du Service d'enregistrement de Madrid, attribuée à l'effet post-COVID, ainsi que les perspectives économiques générales. L'OCIS a également été informé du renforcement des efforts de sensibilisation.
20. L'audit de la gestion de l'informatique en nuage a été réalisé par la DSI, avec l'appui de KPMG Italie. Il en est ressorti que l'Organisation avait défini une orientation stratégique pour la gestion des services en nuage. L'audit a également relevé la mise en place d'une politique d'hébergement en nuage, la mise en œuvre d'un processus structuré de gestion des risques et des mesures appropriées pour assurer la sécurité du réseau, la protection des données et les contrôles de gestion de l'accès. L'audit n'a pas révélé de problèmes importants concernant l'infrastructure liée à Amazon Web Services (AWS). L'OCIS a pris note que l'audit avait été jugé satisfaisant et qu'il comportait deux recommandations considérées comme moyennement prioritaires.
21. L'OCIS a noté que l'évaluation de la maturité de l'informatique en nuage de l'OMPI mentionnée dans le rapport d'audit était conforme aux critères de référence dans la plupart des domaines. Le rapport recommandait de renforcer le cadre de gouvernance de l'informatique en nuage. L'OCIS attendait avec intérêt de pouvoir examiner les résultats du prochain audit de cybersécurité.
22. L'OCIS a examiné le rapport du Bureau de l'OMPI à Singapour et a noté qu'il contenait deux recommandations préconisant le maintien d'une communication et d'une coordination solides avec le siège de l'OMPI afin d'éviter les redondances et les dysfonctionnements, et de se doter d'une forte image de marque et d'un plan de communication solide.
23. L'OCIS a également été informé de la manière dont les bureaux extérieurs interagissent avec les unités concernées du siège. La structure opérationnelle actuelle du Secteur du développement régional et national a également été examinée.
24. L'OCIS a examiné le rapport d'audit sur la mise en œuvre de la politique et des normes de l'OMPI en matière de protection des données personnelles, qui a été réalisé par la DSI, avec l'appui de PricewaterhouseCoopers. L'audit comprenait sept recommandations qui ont été jugées moyennement prioritaires et ont été acceptées.
25. L'audit a montré que l'OMPI avait mis en place une politique en matière de protection des données personnelles pour les personnes extérieures concernées et qu'elle appliquait la classification des données, le cryptage, le stockage sécurisé et le principe du besoin d'en connaître pour protéger les données à caractère personnel. L'audit a également recensé

certaines possibilités d'amélioration et de renforcement, ainsi que la nécessité de clarifier la politique de supervision de la gestion de la politique en matière de données.

Enquêtes

26. Un point a été présenté à l'OCIS sur l'état d'avancement des enquêtes. Au 29 février 2024, 11 dossiers d'enquête étaient en cours et cinq plaintes faisaient l'objet d'une évaluation préliminaire. Au cours de la période considérée, les allégations de faute ne se sont avérées justifiées dans aucun des dossiers. La DSI a également publié un rapport à l'intention de la direction relatif aux questions de conformité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT-PRIORITAIRES

27. Les recommandations de la DSI, du vérificateur externe des comptes, de l'OCIS et du Corps commun d'inspection (CCI) ont été examinées par l'OCIS. Au 29 février 2024, 67 recommandations étaient ouvertes, dont 44 émanant de la DSI, 11 du vérificateur externe des comptes et 12 du CCI. Au cours de la période considérée, 21 recommandations ont été clôturées et 31 nouvelles recommandations ont été émises.

28. L'OCIS s'est dit préoccupé par les trois recommandations formulées de longue date, qui sont restées ouvertes durant les trois dernières années. L'importance de mettre en œuvre toutes les recommandations en attente, en particulier celles qui le sont depuis longtemps, a été abordée et l'OCIS a souligné la nécessité d'une mise en œuvre en temps voulu.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE CADRE DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE (Y COMPRIS LES PRINCIPAUX RISQUES)

29. L'OCIS a reçu des informations actualisées sur la conduite de la gestion des risques et le recensement spécifique des risques. Il a pris note de la trajectoire ascendante soutenue de la courbe de maturité vers le niveau le plus élevé de gestion des risques, à savoir le niveau cinq. Il a examiné les principaux risques et les plans d'atténuation correspondants.

30. L'OCIS a été informé de la situation actuelle en ce qui concerne la gestion des risques à l'OMPI, y compris des risques au niveau des secteurs et des projets de l'Organisation. Il a examiné plus avant le cadre de gouvernance de la gestion des risques et attend avec intérêt de poursuivre la réflexion sur le cadre de contrôle interne.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVEAU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES (ERP) DE L'ORGANISATION

31. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement de l'introduction d'un nouveau système de planification des ressources de l'Organisation (ERP) et a noté que la phase I, qui était axée sur la planification et la préparation de la transformation du système ERP, était en cours de réalisation.

32. L'OCIS a appris que l'introduction du nouveau système ERP était l'occasion d'évaluer les processus organisationnels en place afin de recenser ceux qui sont adaptés et ceux qui doivent être rationalisés. L'OCIS a également été informé que le projet de mise en œuvre du nouveau système serait piloté par les utilisateurs, avec le concours efficace du Département de l'informatique.

33. La mise en œuvre du projet devrait durer de trois à cinq ans. L'OCIS en assurera le suivi.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS : PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET D'ÉTATS FINANCIERS 2023

34. L'OCIS a examiné les états financiers de l'OMPI et a noté une légère baisse des recettes d'exploitation, due notamment au recul du nombre de dépôts selon le PCT et le système de Madrid, une question qui fait l'objet d'un suivi attentif. Une augmentation significative des revenus de placements a plus que compensé la baisse des recettes, ce qui donne un résultat net positif de l'ordre de 114 millions de francs suisses.

35. L'OCIS a noté que les états financiers reflétaient également une augmentation des engagements au titre de l'AMCS en raison du taux d'actualisation plus bas utilisé par l'actuaire pour déterminer la valeur actuelle des engagements sur une base annuelle. Le passif fluctue en fonction des hypothèses utilisées, suite à la mise en œuvre stricte des exigences des normes IPSAS.

36. L'OCIS a examiné la baisse de la valeur des biens immobiliers sur la base d'une évaluation menée récemment en raison des fluctuations du rendement des biens commerciaux observées en ville de Genève.

37. L'OCIS s'est entretenu avec l'équipe de direction des modifications apportées aux méthodes et aux normes comptables. Pour l'année 2023, une nouvelle norme, IPSAS 43 (contrats de location) a été adoptée et six nouvelles politiques IPSAS sont en cours d'analyse pour une mise en œuvre entre 2024 et 2026.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : POINT SUR LES AUDITS DE 2023 (AUDITS FINANCIERS ET AUDITS DE RÉSULTATS)

38. L'OCIS a rencontré le vérificateur externe des comptes qui a indiqué qu'aucun risque ou problème important n'était à signaler pour le moment. Le vérificateur externe des comptes était en passe d'achever l'audit final. Il s'est félicité de la bonne interaction avec l'OMPI et les tierces parties, telles que l'actuaire de l'OMPI. L'OCIS a reçu l'assurance que les équipes techniques du vérificateur externe des comptes passeraient en revue les évaluations effectuées par des évaluateurs externes.

39. Le représentant du vérificateur externe des comptes a également indiqué que son équipe était en contact étroit avec le nouveau vérificateur externe des comptes qui vient d'Indonésie et qu'elle assurerait une transmission harmonieuse des tâches une fois l'audit terminé.

40. Le vérificateur externe des comptes a informé l'OCIS qu'un rapport financier et un rapport détaillé seraient publiés : ce dernier examinerait les domaines qui avaient été signalés les années précédentes et les progrès réalisés dans ces domaines.

41. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est également entretenu en privé avec le vérificateur externe des comptes.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURE DE SÉLECTION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

42. L'OCIS a été informé de certains changements proposés concernant la procédure de sélection du vérificateur externe des comptes. Il a donné son avis pour examen et a débattu de l'importance de veiller à ce que toutes les situations potentielles de conflit d'intérêts soient atténuées tout en garantissant la participation de tous les groupes régionaux au processus de sélection. La question ferait l'objet d'un examen plus approfondi. Il a également été noté qu'elle ne revêtait pas un caractère d'urgence puisque la prochaine sélection aurait lieu dans un avenir lointain.

POINT 13I) DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE CADRE ET LES POLITIQUES DE GOUVERNANCE DES PLACEMENTS

43. L'OCIS a reçu des informations actualisées sur la performance des portefeuilles de trésorerie principale et de trésorerie stratégique de l'OMPI. Fin février 2024, la performance des portefeuilles était globalement en phase avec les indices de référence. L'OCIS a également été informé que le Comité consultatif pour les placements se réunit chaque trimestre pour passer en revue l'adéquation de la stratégie globale de placement.

44. L'OCIS a été informé des recommandations issues de la collaboration avec le partenariat RAMP de la Trésorerie de la Banque mondiale. Ces recommandations comprennent l'élaboration d'une ligne directrice en matière de placements définissant la manière dont le Comité consultatif pourrait exercer ses fonctions, ainsi que l'intégration d'un ou de plusieurs experts en investissement externes et indépendants en tant que membres du Comité consultatif. Ces deux recommandations, ainsi que d'autres, ont été acceptées par l'OMPI.

POINT 13II) DE L'ORDRE DU JOUR : ENTITÉ DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRÈS LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

45. L'OCIS a également été informé des possibilités envisagées pour séparer l'actif de l'AMCS. La direction agit en étroite coordination avec la mission suisse pour clarifier et comprendre les implications qu'aurait la création d'une fondation distincte sur la fiscalité, la supervision, le contrôle et les immunités. L'autre solution était une entité regroupant de nombreux employeurs.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET DE LA PRÉVENTION DES MALVERSATIONS FINANCIÈRES

46. Conformément à son mandat révisé, qui prévoit un examen des activités de lutte contre la fraude, l'OCIS a été informé des stratégies de l'OMPI en matière de prévention de la fraude et des malversations financières. Ces stratégies comprennent le maintien d'un système solide de gestion de la trésorerie, un cadre de responsabilisation robuste, ainsi que la garantie que le personnel est suffisamment formé pour faire face aux tendances actuelles en matière de fraude.

47. L'OCIS a souligné l'importance cruciale de suivre de près les tendances et d'utiliser les technologies pour renforcer les politiques de prévention de la fraude et des malversations financières.

48. L'OCIS a également été informé que l'OMPI procède périodiquement à des évaluations des risques de fraude et qu'elle se considère comme bien protégée, tout en restant vigilante dans les domaines où le risque de fraude est plus élevé, notamment sur les questions de cybersécurité et l'utilisation abusive d'informations confidentielles. L'OCIS a été informé que l'OMPI allait procéder à des évaluations des risques de fraude et que, en collaboration avec la DSI, il serait envisagé de faire appel à des consultants externes indépendants pour ces évaluations. L'OCIS a été informé que la DSI tiendrait compte des résultats des évaluations des risques de fraude dans ses programmes de travail.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA SÉCURITÉ ET L'ASSURANCE INFORMATIQUE

49. L'OCIS a reçu des informations actualisées sur la sécurité et l'assurance informatique, couvrant les dispositions prises pour le siège, les bureaux extérieurs et les conférences diplomatiques.

50. L'OCIS a examiné les audits terminés et ceux à venir des systèmes informatiques de l'OMPI, y compris les résultats des tests de pénétration réguliers, et a reçu l'assurance que le personnel est sensibilisé à l'importance du sujet et que des simulations aléatoires d'hameçonnage sont effectuées périodiquement.

51. L'OCIS a été informé que le personnel était raisonnablement fondé à penser qu'un niveau de sécurité générale était assuré et a recommandé d'envisager d'intégrer un ou plusieurs experts externes dans le cadre général de gouvernance des techniques de l'information et de la communication de l'OMPI.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

52. La directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a présenté à l'OCIS plusieurs questions liées aux ressources humaines, notamment l'état d'avancement du recrutement au poste de chef/cheffe du Bureau de la déontologie. À l'issue de la procédure de sélection, la recommandation du Directeur général pour le poste de chef/cheffe du Bureau de la déontologie a été soumise à l'OCIS pour avis, conformément à son mandat.

53. L'OCIS a également été informé des modalités proposées afin de pourvoir le poste de médiateur/médiatrice. En outre, la directrice du DGRH a abordé la question de la parité et de la diversité géographique ainsi que les mesures d'aménagement du temps de travail mises en œuvre au début de l'année. Elle a également informé l'OCIS des formations à l'encadrement récemment achevées et de leur incidence sur la culture de travail. L'OCIS s'est félicité de la mise en œuvre de toutes les recommandations d'audit en attente concernant les ressources humaines.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE (Y COMPRIS LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 2024)

54. Le chef du Bureau de la déontologie par intérim a présenté ses activités à l'OCIS, notamment la finalisation de la politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés, conformément aux précédents débats menés avec l'OCIS. L'OCIS attend avec intérêt la communication des résultats de l'examen en cours de la politique régissant les activités extérieures par un groupe de travail composé du Bureau de la déontologie, de la DGRH et du Bureau du conseiller juridique.

55. L'OCIS a noté que le Bureau de la déontologie avait réalisé des progrès significatifs en matière de conseil, de formation, de sensibilisation et d'élaboration de politiques et de lignes directrices dans le domaine de l'éthique. L'OCIS attend avec impatience de nouvelles mises à jour sur un certain nombre d'initiatives importantes en cours, notamment les politiques de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts, les relations intimes consenties, ainsi que sur des cas précis en rapports avec la protection contre les représailles.

56. L'OCIS a examiné l'importance de disposer d'une fonction de déontologie forte et a souligné la nécessité d'une transmission harmonieuse des tâches au nouveau chef/à la

nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie. L'OCIS a noté que le processus de recrutement pour ce poste était quasiment achevé.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : ENTRETIEN AVEC LA MÉDIATRICE PAR INTÉRIM

57. La médiatrice par intérim a informé l'OCIS du nombre de dossiers traités par son Bureau ainsi que des tendances observées sur les types de problèmes fréquemment soulevés par le personnel, les plus courants étant ceux entre collègues entretenant des rapports hiérarchiques, ceux portant sur des comportements prohibés ou le respect des procédures.

58. L'OCIS a convenu que la résolution des conflits, sauf en cas de faute, par des processus informels plutôt que par des processus d'enquête formels, pourrait contribuer à renforcer la culture organisationnelle et générer des résultats plus favorables pour le personnel et pour la direction.

59. Conscient que des modalités de partage ont été envisagées avec d'autres organisations pour assurer la fonction de médiateur/médiatrice, l'OCIS est d'avis qu'il faudrait consacrer suffisamment de temps à cette fonction au sein de l'Organisation, conformément aux critères en vigueur dans le système des Nations Unies.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2023

60. L'OCIS a examiné et approuvé le processus de rédaction de son rapport annuel pour 2023.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉBAT SUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SECRÉTARIAT

61. L'OCIS a fait le point concernant la nécessité de bénéficier d'un appui supplémentaire.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

62. Comme indiqué dans son mandat, l'OCIS a organisé une séance d'information avec les représentants des États membres à la fin de la session. L'OCIS leur a présenté les délibérations qui se sont tenues au cours de la session et a répondu aux questions posées par les représentants présents.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

Rapports de l'OMPI concernant les placements

63. La direction a présenté à l'OCIS les rapports sur le rendement des placements ainsi que les rapports de suivi des placements pour novembre et décembre 2023, ainsi que pour janvier et février 2024. Ces documents ont été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et par le dépositaire.

64. L'OCIS a analysé ces deux documents et affirmé que pendant la période considérée, tous les placements du portefeuille de l'OMPI avaient produit les résultats prévus et que le portefeuille était géré conformément à la stratégie globale de placement. En outre, l'OCIS a pris note du fait que le dépositaire n'avait fait état d'aucune infraction, active ou passive, ni d'exceptions justifiées.

65. L'OCIS a précisé que son rôle se limitait à transmettre les informations contenues dans les rapports sur le rendement des placements et les rapports de suivi des placements, et ne donnait aucune garantie à cet égard.

Prochaine session

66. La prochaine session est prévue du 28 au 31 mai 2024. L'OCIS a examiné et préparé le projet d'ordre du jour pour qu'il puisse être adopté au début de la session :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration de conflit d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Entretien avec le Directeur général
- 5) Entretien avec les présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination
- 6) Supervision interne
- 7) Suivi des recommandations relatives à la supervision (y compris celles émanant du Corps commun d'inspection (CCI) et du vérificateur externe des comptes)
- 8) Séance d'information et point sur les questions traitées par le prochain Comité du programme et budget et par l'Assemblée générale de l'OMPI (préparatifs pour la trente-septième session du PBC et l'Assemblée générale de 2024)
- 9) Rapports financiers : Rapport annuel et états financiers pour 2023
- 10) Vérification externe des comptes : rapport détaillé et rapport d'audit
- 11) Entretien avec le nouveau vérificateur externe des comptes
- 12) Mises à jour fournies par le contrôleur
- 13) Point sur la cybersécurité
- 14) Faits nouveaux concernant le Bureau de la déontologie
- 15) Faits nouveaux concernant le Bureau du médiateur/de la médiatrice
- 16) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 17) Autres questions
- 18) Séance de compte rendu avec le Secrétariat

[Les annexes suivent]



F

**WO/IAOC/72/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 16 AVRIL 2024**

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Soixante-douzième session
Genève, 18 – 22 mars 2024**

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Entretien avec la Haute Direction
5. Entretien avec le conseiller juridique et la directrice de la DSI
6. Supervision interne
7. Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
8. Point sur le cadre de gestion des risques et de contrôle interne (y compris les principaux risques)

/...

9. Nouveau système de planification des ressources (ERP) de l'Organisation
10. Rapports financiers : projet de rapport financier et d'états financiers de 2023
11. Vérification externe des comptes : point sur les audits de 2023 (audits financiers et audits de résultats)
12. Procédure de sélection du vérificateur externe des comptes
13. i) Point sur le cadre et les politiques de gouvernance des placements
ii) Entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS)
14. Examen de l'efficacité des activités de lutte contre la fraude et de la prévention des malversations financières
15. Point sur la sécurité et l'assurance informatique
16. Point sur les questions relatives aux ressources humaines
17. Déontologie (y compris le point sur la mise en œuvre du programme de travail de 2024)
18. Entretien avec la médiatrice par intérim
19. Projet de rapport annuel de l'OCIS pour 2023
20. Débat sur la fourniture de services de secrétariat
21. Séance d'information avec les représentants des États membres
22. Autres questions
23. Séance de compte rendu avec le Secrétariat

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/72/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 16 AVRIL 2024

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-douzième session
Genève, 18 – 22 mars 2024

LISTE DES DOCUMENTS
LISTE PROVISOIRE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01a] Ordre du jour
- [01b] Calendrier
- [01c] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 4 : ENTRETIEN AVEC LA HAUTE DIRECTION

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 5 : ENTRETIEN AVEC LE CONSEILLER JURIDIQUE ET LA DIRECTRICE DE LA DSI

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 6 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS, NOTAMMENT, LE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL FINAL POUR 2024)

Division de la supervision interne :

- [06a] Rapport d'activité de la DSI – 8 mars 2024 (référence : IOD-IAOC-2024/01)
- [06b.i)] Projet de programme de travail annuel en matière de supervision pour 2024 – 31 janvier 2024 (réf. DSI : IOD/WP/2024/1)

- [06b.ii)] Projet actualisé du programme de travail annuel en matière de supervision pour 2024 – communiqué le 31 janvier 2024 (réf. DSI : IOD/WP/2024/1)
- [06c] Projet de rapport annuel par la directrice de la Division de la supervision interne (DSI) – DATE xx 2024, document WO/PBC/37/4
- [06d] Propositions de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI (annexe I du Règlement financier) – DATE xx 2024, document WO/PBC/37/5
- [06e] Projet de révision du Manuel d'enquête – xx mars 2024, document IOD/IM/2024/1
- [06f] Annexe – Projet de plan d'évaluation des possibilités d'évaluation du programme de bourses du système de Madrid, Académie de l'OMPI – Programme d'enseignement à distance et WIPO Connect (janvier 2024)

Audits :

- [06g] Rapport final – Audit du Service d'enregistrement de Madrid, 19 décembre 2023 (réf. DSI : IA 2023-01)
- [06h] Rapport final – Examen du Bureau de l'OMPI à Singapour, 15 décembre 2023 (réf. DSI : IA 2023-03)
- [06i] Rapport final – Audit de la mise en œuvre de la politique et des normes de l'OMPI en matière de protection des données personnelles, 20 décembre 2023 (réf. DSI : IA 2023-04)
- [06j] Rapport final – Audit de la gestion de l'informatique en nuage, 31 janvier 2024 (réf. DSI : IA 2023-02)

Enquêtes :

POINT 7 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

- [07] Examen des recommandations ouvertes du Corps commun d'inspection (CCI) relatives à la supervision, au 29 février 2024

POINT 8 : POINT SUR LE CADRE DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE (Y COMPRIS LES PRINCIPAUX RISQUES)

- [08a] Projet d'ordre de service n° xx/2024 : Politique de gestion des risques de l'OMPI
- [08b] Projet de manuel sur la gestion des risques à l'OMPI
- [08c] Projet d'avis au personnel n° xx/2024 : Groupe de gestion des risques de l'OMPI – Mandat et composition
- [08d] Projet de déclaration de l'OMPI sur le contrôle interne pour 2023
- [08e] Projet de récapitulatif fourni par l'OMPI concernant les garanties en 2023 (février 2024)
- [08f] Projet de rapport sur l'avancement de la gestion des risques (mars 2024)
- [08g] Point sur le cadre de gestion des risques et de contrôle interne (mars 2024)

POINT 9 : NOUVEAU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES (ERP) DE L'ORGANISATION

- [09] Le nouveau système de planification des ressources (ERP) de l'Organisation, mars 2024

POINT 10 : RAPPORTS FINANCIERS : PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET D'ÉTATS FINANCIERS 2023

- [10] Présentation : projet d'états financiers 2023, 20 mars 2024

POINT 11 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : POINT SUR LES AUDITS DE 2023 (AUDITS FINANCIERS ET AUDITS DE RÉSULTATS)

[11a] Point sur l'audit de 2023, mars 2024

[11b] Projet de document : procédure de sélection du vérificateur externe des comptes, février 2024

POINT 12 : PROCÉDURE DE SÉLECTION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

[12] Procédure de sélection du vérificateur externe des comptes (extrait du document WO/PBC/14/5)

POINT 13 : i) POINT SUR LE CADRE ET LES POLITIQUES DE GOUVERNANCE DES PLACEMENTS

[13.i] Point sur le cadre et les politiques de gouvernance des placements (mars 2024)

ii) ENTITÉ DISTINCTE POUR L'AMCS

[13.ii] Étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de-service (AMCS), (12 octobre 2023)

POINT 14 : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET DE LA PRÉVENTION DES MALVERSATIONS FINANCIÈRES

[14a] Activités de lutte contre la fraude et prévention des malversations financières, mars 2024

[14b] Tableau de bord de la feuille de route relative à la lutte contre la fraude à l'OMPI, mars 2024

POINT 15 : POINT SUR LA SÉCURITÉ ET L'ASSURANCE INFORMATIQUE

[15] Point sur la sécurité et l'assurance informatique, mars 2024

POINT 16 : POINT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

[16a] Présentation PowerPoint – communication des Ressources humaines à l'OCIS, mars 2024

[16b] Mémoire du Directeur général : nomination du chef/de la cheffe du Bureau de la déontologie, 15 mars 2024

POINT 17 : DÉONTOLOGIE : POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 2024

[17a] Rapport récapitulatif sur le programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2024 – mars 2024

[17b] Projet de rapport annuel pour 2023 du Bureau de la déontologie, 29 février 2024 (document WO/CC/82/INF/2)

[17c] Examen du programme relatif à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts pour l'exercice 2022 (15 décembre 2023)

[17d] Projet de note d'orientation n° xx/xxxx, relative aux relations intimes consenties à l'OMPI

POINT 18 : ENTRETIEN AVEC LA MÉDIATRICE PAR INTÉRIM

[18] Rapport trimestriel de la médiatrice, 1^{er} trimestre 2024

POINT 19 : PROJET DE RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2023

[19] Projet de rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS), xx mai 2024 (document WO/PBC/37/2)

POINT 20 : DÉBAT SUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SECRÉTARIAT

Aucun document : compte rendu verbal.

**POINT 21 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS
MEMBRES**

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 22 : AUTRES QUESTIONS

[22a] Rapport de la soixante et onzième session (document WO/IAOC/71/2)

[22b] Projet de calendrier évolutif de l'OCIS, de la soixante-douzième à la soixante-quinzième session

Rapports sur les placements :

[22c] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour les mois de novembre et décembre 2023, ainsi que pour les mois de janvier et février 2024

[22d] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour les mois de novembre et décembre 2023, ainsi que pour les mois de janvier et février 2024

POINT 23 : SÉANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRÉTARIAT

Aucun document : compte rendu verbal.

[Fin de l'annexe II et du document]